



SPASEEN-FO

*Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale*

Montreuil, le 3 avril 2016

Avec FO, je revendique :

- **P'ouverture en nombre de postes aux concours internes et examens professionnels ;**
- l'augmentation significative des postes offerts aux concours et des possibilités de promotion par listes d'aptitude et tableaux d'avancements ;
- **la titularisation des personnels précaires ;**
- 8% d'augmentation immédiate du point d'indice et 50 points d'indice pour tous ;
- **une refonte et une revalorisation de la grille indiciaire qui permette un déroulement de carrière attractif ;**
- un déroulement de carrière qui permette d'atteindre l'indice terminal de son corps et l'accès à la catégorie supérieure ;
- **une vraie politique de repyramidage et de requalification des agents par des passages plus nombreux en listes d'aptitude.**



6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513
MONTREUIL CEDEX
Email : spaseen@fo-fnecfp.fr
Site : <http://www.spaseenfo.fr>

Postes Concours 2016 : on répartit la misère...

Le nombre de postes offerts aux concours et recrutements 2016 en catégorie B et C sont parus. A la lecture des chiffres, le SPASEEN-FO ne peut faire qu'une seule remarque : ils ne sont pas à la hauteur des besoins alors que 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés ces dernières années.

Comparer la situation du ministère de l'Education nationale à celle catastrophique d'autres ministères ne doit pas masquer la dégradation de nos conditions de travail au quotidien et nous les faire accepter.

Le nombre de postes offerts à la session 2016 ne répondra pas aux besoins concrets des personnels des services et des établissements qui fonctionnent à flux tendu, ballotés au gré les mutualisations et réorganisations, transférant sur les uns, les charges des postes supprimés, tâches souvent de plus en plus lourdes et complexes, entraînant stress et surcharge.

La pression est constante sur les personnels dont les conditions de travail se dégradent, qui engrangent sans compter les heures supplémentaires de travail souvent non récupérées et jamais payées et à qui on ne propose aucune véritable politique de promotion, alors même que les déqualifications sont leur lot : des missions de B effectuées par des C, de A par des B, tout ça pour un salaire moindre.

Des promotions qui ne correspondent pas aux besoins et trop peu nombreuses ; des mesures de requalifications qui se soldent par du saupoudrage et une roulette russe.

Doit-on se satisfaire d'un recrutement au rabais alors que le nombre de contrat précaires (contractuels, CDD et CDI, mais aussi CUI ou CAE, apprentis) est toujours aussi important, collègues sans statut, sans carrière, sans indemnitaire qui remplacent les postes supprimés ?

Une promotion : oui mais... à quel prix ?

Revalorisation au rabais du point d'indice, régime indemnitaire individualisé et en berne, hausse des cotisations, du coût de la vie : les concours et examens professionnels sont aujourd'hui pour l'ensemble des collègues, et au-delà de la simple promotion de carrière, **le seul et unique moyen de gagner (si peu...) en rémunération.**

Les reclassements se font au rabais... se résumant parfois par le gain de quelques points d'indice pour un changement de corps ou de grade. Les recrutements en adjoint de 2^e classe continuent, au plus bas de la grille pour une carrière au SMIC.

De plus, le projet de mise en place d'un recrutement PACTE en catégorie B, recrutement sans concours ni obligation de diplôme, non seulement va restreindre le nombre de postes aux concours internes qui permettent encore une promotion pour les Adjoints ou les contractuels, mais favorisera un recrutement profilé, payé au rabais. FO rappelle que les collègues recrutés en PACTE sont contractuels l'année précédant leur potentielle titularisation, rémunérés entre 55 et 70% du minimum du traitement de la Fonction publique selon leur âge avec soi-disant une formation en alternance... formation rarement offerte et jamais diplômante.

Pour FO, carrières et rémunérations sont au cœur des revendications !

Ni la grille actuelle, ni les déclinaisons issues du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), ne sont ou seront une réponse. Car, PPCR, imposé par le gouvernement contre l'avis majoritaire des syndicats, non seulement n'offre pas une revalorisation de la grille acceptable, mais remet en cause le Statut général et les statuts particuliers. Son volet RH est lourd de conséquences, faisant des corps interministériels, voire du « transfonction » publique, un moyen de gestion accompagnant les redéploiements et les restructurations de services.

Pour FO, la grille doit être revalorisée et permettre un vrai déroulement de carrière avec des reclassements permettant un réel gain indiciaire ;

Pour FO, le point d'indice doit être revalorisé, au moins à la hauteur des pertes de salaires !

Pour FO, le Statut général et les statuts particuliers, leurs acquis et leurs garanties doivent être défendus car la défense individuelle ne peut se faire que parce qu'il y a des règles collectives de gestion qui nous protègent tous !



**Nos statuts sont nos droits...
Défendons-les !**